

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1923)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

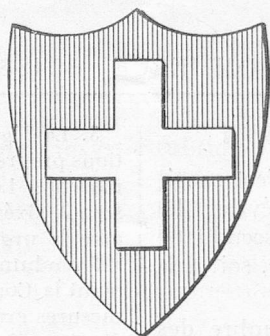
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



BULLETIN MENSUEL

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Siège Social : 61, Avenue Victor-Émmanuel III, PARIS (8^e)

SOMMAIRE :

ABONNEMENT AU BULLETIN. — COTISATIONS 1923. —
FOIRE DE BALE. — LE CHOMAGE EN SUISSE. —
LA QUESTION DOUANIÈRE EN SUISSE. — LA RÉVISION
DOUANIÈRE EN FRANCE. — TAXE SUR LE CHIFFRE
D'AFFAIRES. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE
ET LA FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-
DOUANES ; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. —
AVIS DIVERS. — ADRESSES UTILES A PARIS.

ABONNEMENT AU BULLETIN

Les personnes qui ne font pas partie de la
Chambre de Commerce Suisse en France et qui
désireraient recevoir régulièrement son *Bulletin
mensuel*, sont informées qu'elles peuvent s'y
abonner pour la somme de Fr. 25 par an.

Les abonnés au bulletin seront admis à bénéficier
gratuitement des services de renseignements de la
Chambre jusqu'à concurrence de quatre rensei-
gnements par an.

Nous rappelons à ce sujet que l'article 6 des statuts
de la Chambre est ainsi conçu : « En règle générale,
les services rendus par la Chambre de Commerce à
ses membres sont gratuits ; cependant, si une
demande causait des frais spéciaux ou des débours,
la Chambre pourra demander qu'il lui en soit tenu
compte » :

Par décision du Comité, les personnes ne faisant
pas partie de la Chambre de Commerce peuvent

s'adresser à cette dernière qui se met à leur entière
disposition pour leur fournir des renseignements,
moyennant un droit minimum de Fr. 10.

COTISATIONS 1923

Nous rappelons aux Membres de la Chambre de
Commerce Suisse en France notre Circulaire du
10 Mars relative à l'encaissement des cotisations
pour 1923.

Nous prions vivement ceux d'entre eux qui ne
nous auraient pas encore adressé leur contribution
annuelle de bien vouloir le faire sans retard, pour
nous éviter les frais qu'occasionnerait l'encais-
sement par remboursement postal.

FOIRE DE BALE

La Foire d'Échantillons de Bâle qui s'est ouverte
le 14 avril fermera ses portes le 24 de ce mois.

Nous rappelons encore une fois aux personnes
qui désirent se renseigner sur la production suisse
qu'elles ont là une occasion unique de se faire une
idée d'ensemble des industries de notre pays et de
s'approvisionner en marchandises de choix.

La Chambre de Commerce Suisse en France
tient des *cartes d'acheteurs* à la disposition des
personnes qui désirent se rendre à la Foire.